
COMPTE RENDU REUNION du 15 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 novembre 2019

PRESENTS : P. LE PENHUIZIC, M.A. BURBAN, M. DOUSSET, L. EON, J. LE JEUNE, L. COLLOMB, C. COFFINET, C. GUENOUX, B. CORFMAT, T. GAUDIN, H. BRABANT, S. SIMON, M.P. SURZUR.

ABSENTS: Mr COFFINET Christian (pouvoir à Mme BURBAN Marie-Annick)

SECRETAIRE : Madame Laetitia EON

1°- Approbation compte rendu réunion du 18 octobre

2°- Carré des Arts/Karrez an Arzou

➤ Compte rendu chantier

Madame Laetitia EON effectue un compte rendu du chantier.

➤ Délibération DRAC informatisation médiathèque

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une demande de subvention concernant les opérations d'informatisation initiale ou un renouvellement informatique peut être demandée à la Direction Régionales des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de:

- déposer un dossier de subvention pour l'informatisation du Carré des Arts/Karrez an Arzou auprès de la DRAC.

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

3°- EADM – avenant n°3 à la concession d'aménagement

Délibération

ZAC d'AR GRAELL - Avenant n°3 à la concession d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que :

Par délibération du 12 octobre 2007, le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH a approuvé le dossier de création de la ZAC de la BOCHETTERIE, devenu ZAC d'AR GRAELL et créé la ZAC.

Par délibération du 26 décembre 2007, le conseil municipal de la Commune de LAUZACH a chargé EADM de la réalisation de la zone et approuvé la concession d'aménagement définissant les obligations de chacune des parties.

Par délibération du 26 février 2010, le conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC, et le programme des équipements publics.

Par délibération du 26 février 2010, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au contrat de concession introduisant un fonds de concours versé au concédant, une prolongation de la durée du contrat à 9 années et une forfaitisation de la rémunération de l'aménageur.

Un avenant n°2 signé le 12 décembre 2014 a prolongé la durée de la concession à 12 années, modifié la forfaitisation de la rémunération de l'Aménageur du fait de la prolongation de la concession et modifié les modalités de versement du fond de concours institué dans l'avenant n°1.

Compte-tenu de la prolongation répétée de l'opération en raison de problématiques liées à la commercialisation des lots, il est aujourd'hui nécessaire de modifier le calcul de la rémunération de l'aménageur et de prolonger la durée de la concession. En parallèle, le bilan de l'opération implique aujourd'hui de recaler la date du versement du fonds de concours en fin d'opération, et d'en revoir le montant prévisionnel. L'avenant n°3 est annexé à la présente délibération.

Ceci exposé, le conseil municipal,

Vu les articles L.300-5 suivants du code de l'urbanisme,

Vu la concession d'aménagement signée le 26 décembre 2007 entre la commune de LAUZACH et la société EADM.

Vu la délibération du 27 février 2010 approuvant l'avenant n°1,

Vu la délibération du 12 décembre 2014 approuvant l'avenant n°2,

Décide d'approuver l'avenant n°3 à la concession d'aménagement pour la ZAC d'AR GRAELL,

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

4° - Comptabilité

➤ **Délibérations modificatives**

Au budget primitif, sur le chapitre 21 acquisition terrains, il était inscrit 120 000€ et à ce jour, il reste 109 000€.

Pour permettre de mandater l'achat de la propriété DREAN, une délibération modificative s'impose.

Dépenses Investissement

Chap 21	C/2111 acquisition terrain	+65000
	C/2152 voirie	-50000
	C/2188 acquisition mobilier	-15000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces modifications budgétaires.

➤ **DETR 2020**

Demande de subvention pour commerce acquisition de bâtiments

Dépense subventionnable 80 000€ HT -taux 30% - subvention 24 000€

Le conseil municipal décide de solliciter une demande de subvention pour acquisition de bâtiments au titre de la DETR et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

5°- Eau du Morbihan –rapport d’activités 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel d’Eau du Morbihan.

Ce rapport présente les éléments clefs de l’année 2018, les projets et travaux menés sur l’ensemble du périmètre du Syndicat, dans un souci d’amélioration permanente du service public d’eau potable.

Ce bilan confirme la tendance à l’augmentation des consommations à partir du réseau public et interroge sur notre rapport à l’eau avec l’aménagement et le développement dans un contexte de changement climatique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide :

- de prendre acte et d’approuver le rapport annuel d’activités d’Eau du Morbihan 2018.

6°- Morbihan Energies – rapport d’activités 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel de Morbihan Energies.

Il met en évidence les activités du syndicat tant sur les réseaux qu’en faveur de la transition énergétique et du numérique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide :

- de prendre acte et d’approuver le rapport annuel d’activités de Morbihan Energies.

6°- SIAEP Presqu’île de Rhuys

Question ajournée et reportée au prochain conseil.

Questions diverses

- *Boulangerie*

Le maire informe le conseil que Mr et Mme NOGUES ont pris la décision de s’installer dans le centre bourg.

- *Congrès des Maires délégation communautaire*

Le conseil municipal accepte la prise en charge du transport et de l’hébergement.

- *Association La Fabrique devis sonorisation concert 13/14 mars*

Le conseil municipal accepte de prendre en charge la sonorisation de cette manifestation.

- *Armoire Carré des Arts*
Inauguration Carré des Arts 20/12

- *Compte rendu réunions*
Sapins de Noël – Mr BRABANT HUGUES demande des devis.
Le conseil décide de partir sur le même nombre que 2018.

- *Commission cantine*
Madame DOUSSET Magali effectue un compte rendu de la commission cantine.
Il est évoqué un retour à la serviette en tissu.
Test pour les serviettes papiers dans les sacs jaunes pour évaluer la quantité.

- PNR
Mme Brigitte CORFMAT effectue un compte rendu sur les activités du PNR, des différentes expos et conférences.